Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260527-DCM2026052739-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT (arrivé à 19h13 et n'a pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-05-27-35, DCM 2026-05-27-36 et DCM 2026-05-27-37), M. ROUDAUT-DESFORGES (arrivé à 19h25 et n'a pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-05-27-35, DCM 2026-05-27-36 et DCM 2026-05-27-37).

Secrétaire : Madame Lauriane ACHARD

DCM2026-05-27-39 : Affectation des Résultats : Budget Communal

Le Conseil Municipal est invité à corriger l'affectation des résultats de 2025 après l'approbation du compte financier unique 2025, ainsi que les imputations aux comptes R002 et R001.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les résultats de l'exercice 2025.

- Résultat de fonctionnement à affecter : (résultat de fonctionnement) : 457 892.08 €
- Déficit d'investissement (sans les restes à réaliser) - 229 905.57 €
- Résultat global 2025 (sans restes à réaliser) 227 986.51 €
- Différence entre les restes à réaliser (Investissement) 494.03 €
- Déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) - 229 411.54 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

Article 001 (reprise du déficit d'investissement) 229 905.57 €
Article 1068 (besoin de financement de l'investissement) 229 411.54 €
Article 002 (report à nouveau) 228 480.54 €
(= Résultat de fonctionnement à affecter – Déficit d'investissement avec les restes à réaliser)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 /

Article 001 (reprise du déficit d'investissement) 229 905.57 €
Article 1068 (besoin de financement de l'investissement) 229 411.54 €
Article 002 (report à nouveau) 228 480.54 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260527-DCM2026052739-DE

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire
Madame Lauriane ACHARD

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)